

**DEMANDE DE DÉROGATION**

POUR  LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT \*

LA DESTRUCTION \*

LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \*

**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : .....

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Maire de Port-Louis

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....

Adresse : N° ..... Rue Place Notre Dame BP 18

Commune : Port-Louis

Code postal : 96200

Nature des activités : .....

Qualification : .....

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

	Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1	<u>LARUS ARGENTATUS</u> <u>Goélands Argentés</u>		<u>15 nids à la Citadelle</u>
B2			<u>20 nids au Centre ville, étudié</u>
			<u>ou cas par cas pour délimiter</u>
			<u>la zone à traiter</u>
B3			
B4			
B5			

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : .....

Suite sur papier libre

**D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION**  
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

**D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT \***

Capture définitive  Préciser la destination des animaux capturés : .....

Capture temporaire  avec relâcher sur place  avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : .....



S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : .....

- Capture manuelle  Capture au filet
- Capture avec époussette  Pièges  Préciser : .....
- Autres moyens de capture  Préciser : .....
- Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....
- Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....
- Modalités de marquage des animaux (description et justification) : .....

Suite sur papier libre

**D2. DESTRUCTION \***

- Destruction des nids  Préciser : .....
- Destruction des œufs  Préciser : *Stérilisation*
- Destruction des animaux  Par animaux prédateurs  Préciser : .....
- Par pièges létaux  Préciser : .....
- Par capture et euthanasie  Préciser : .....
- Par armes de chasse  Préciser : .....
- Autres moyens de destruction  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE \***

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser : .....
- Utilisation d'animaux domestiques  Préciser : .....
- Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....
- Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....
- Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser : .....
- Utilisation d'armes de tir  Préciser : .....
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION \***

- Formation initiale en biologie animale  Préciser : .....
- Formation continue en biologie animale  Préciser : .....
- Autre formation  Préciser : .....

**F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION**

Préciser la période : .....  
ou la date : *mai et juin chaque année à partir de 2016*

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION**

Régions administratives : .....  
Départements : .....  
Cantons : .....  
Communes : *Port-Louis*

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

- Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires
  - Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : .....

Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : .....

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données dans des services préfectoraux.



Fait à *Port-Louis*  
le *19 avril 2016*  
Votre signature

*le Hame, Daniel Martin*



**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE STERILISATION  
DES ŒUFS DE GOELANDS SUR PORT LOUIS  
POUR 2016**

**1) Objet**

Stérilisation, par application d'un mélange d'huile et de formol, des œufs de goélands argentés (*Larus Argentatus*).

Cette demande est faite pour l'année 2016

**2) Demandeur**

Ville de Port-Louis, Place Notre Dame BP18, 56290 PORT-LOUIS

Correspondants : M FONTENAYS, Directeur Général des Services 02 97 82 59 59

Mme LANDA, Guichet Unique 02 97 82 59 57

M THOMAS, directeur des Services Techniques 02 97 82 59 59

**3) Aires géographiques concernées**

La Citadelle et le centre de Port- louis

**4) Estimation de la population de goélands argentés**

- 20 couples sur le centre de Port-Louis (ancienne ville)

- 15 couples à la Citadelle

Un examen sera effectué cas par cas pour délimiter les zones à traiter

**5) Campagne de stérilisation sur la ville de Port-Louis**

Plan joint (Zone concernée pour l'année 2016) suivant l'évolution de la population de goélands.

**6) Les nuisances engendrées par la présence de goélands**

La mairie de Port-Louis enregistre de nouvelles réclamations chaque année, orales ou écrites, individuelles ou groupées.

Les nuisances sont particulièrement mal ressenties en juillet et août qui est la période d'apprentissage des jeunes goélands.

Les nuisances engendrées par les goélands sont de plusieurs ordres :

- Nuisances sonores très importantes sur une amplitude horaire très large : dès le lever du soleil et jusqu'à la tombée de la nuit.
- Sentiment d'insécurité lié à la taille de l'oiseau et à des comportements de plus en plus agressifs en particulier lorsque les poussins viennent de naître ou lorsqu'ils tombent dans les jardins. Sentiment accentué depuis 2014-2015, un représentant de l'espèce attaque régulièrement les passants en centre ville, les touristes à la Citadelle lors des visites afin de leur arracher la nourriture des mains.
- Problème posé par les déjections des oiseaux (dégradation des façades, déjection sur les véhicules).

### **7) Modalités de suivi et de contrôle**

La mairie de Port-Louis coordonnera les opérations de traitement et accompagnera l'entreprise sur le terrain.

La mairie fournira à la DDTM la position exacte des nids à traiter dans la vieille ville, avant le 30 mai 2016

Un rapport final sera transmis aux services déconcentrés de l'État concernés (DDTM et DREAL).

### **8) Communication et sensibilisation du public**

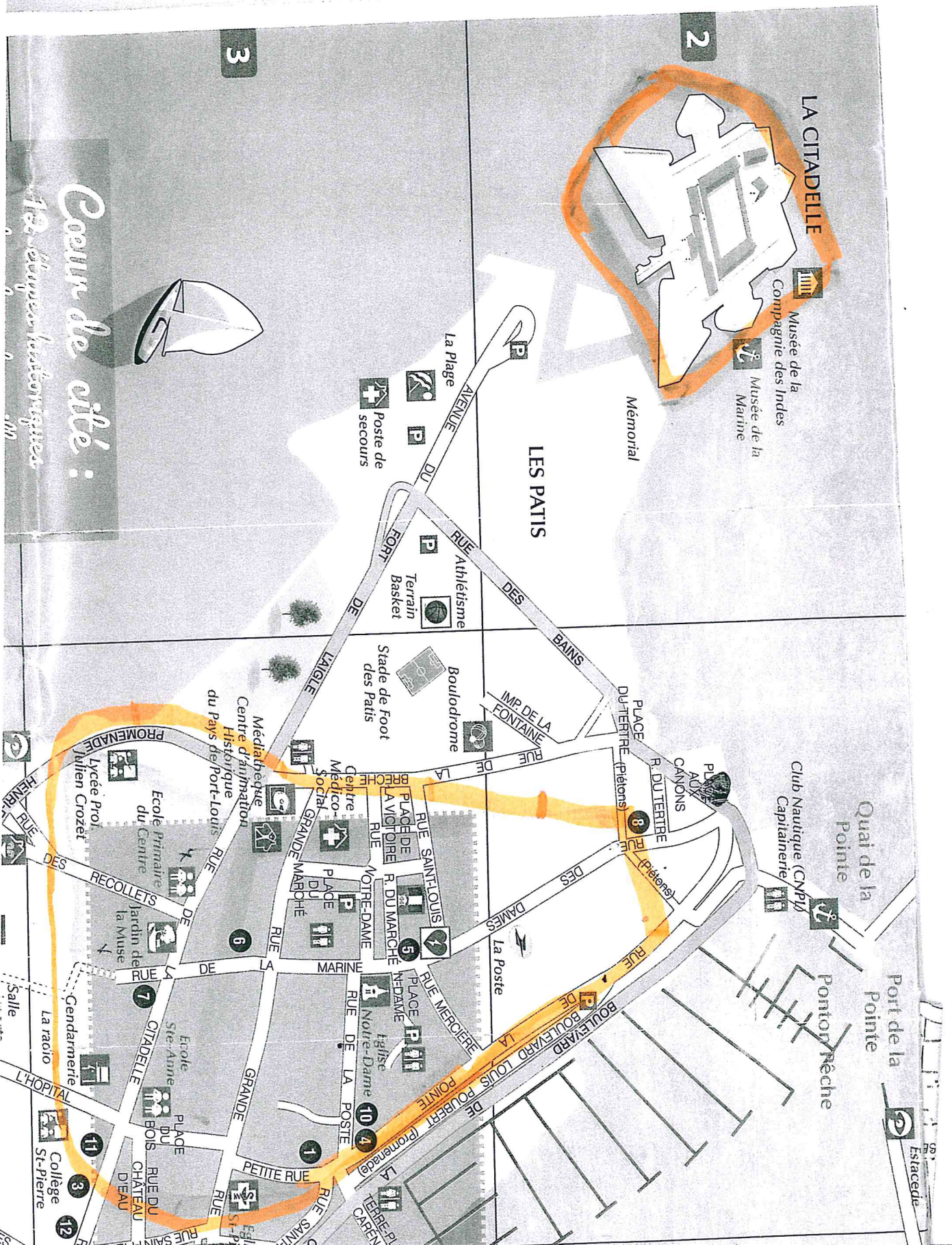
Une information est diffusée dans le petit journal que la mairie qui paraît chaque mois. D'autre part, une sensibilisation des habitants est faite sur les cas particuliers des containers poubelles afin de limiter les accès à la nourriture pour les goélands. La mairie participe également à l'enlèvement des déchets abandonnés sur la voie publique.

Une campagne d'information sera menée en direction du public

- Panneaux d'affichage

0°0°0°0°0°0°  
0°0°0°0°  
0°0°0°



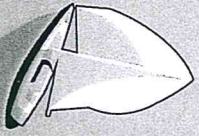


**LA CITADELLE**

Musée de la Compagnie des Indes  
Musée de la Marine

**LES PATIS**

*Coeur de cité :  
Les lieux historiques*



3

2

Quai de la Pointe

Port de la Pointe

Club Nautique (CNP)  
Capitaine

Ponton/Réche

Estacade

Mémorial

La Plage

Poste de secours

Athlétisme

Terrain Basket

Boulodrome

Stade de foot des Patits

Centre Médico-Social

Centre d'animation Historique du Pays de Port-Louis

Centre Média-beque

Ecole Primaire du Centre

Jardin de la Muse

La radio

Gendarmerie

Collège St-Pierre

L'HOPITAL

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE

RUE DE LA POSTE



## **Citadelle de Port-Louis**

### **Gestion des goélands**

#### **Contexte**

La citadelle de Port-Louis est depuis longtemps un lieu de nidification des goélands. Deux espèces sont répertoriées : goéland argenté en majorité, goéland marin (1 à 2 couples).

Depuis quelques années, nous assistons non seulement à un accroissement du nombre de nids dans les zones fréquentées par le public, mais également à une agressivité accrue des oiseaux. Cette dernière se remarque à deux périodes :

- construction des nids
- moment compris entre la sortie du nid et l'envol des jeunes

Durant ces deux périodes l'agressivité des parents se manifeste de plusieurs façons :

- attitude menaçante
- déjections sur les personnes
- attaque à coup de becs

En 2015, plusieurs visiteurs et un agent de la citadelle ont été directement attaqués à coups de becs dont trois ont nécessité des soins. Cela nous a conduits à fermer une partie du rempart en juillet. Il s'agissait du bastion des Chambres, secteur pourtant très prisé du public en raison du panorama sur Groix.

#### **Localisation des nids**

Voir plan. Au 18 avril 2016, 14 nids sont répertoriés à l'intérieur de la citadelle.

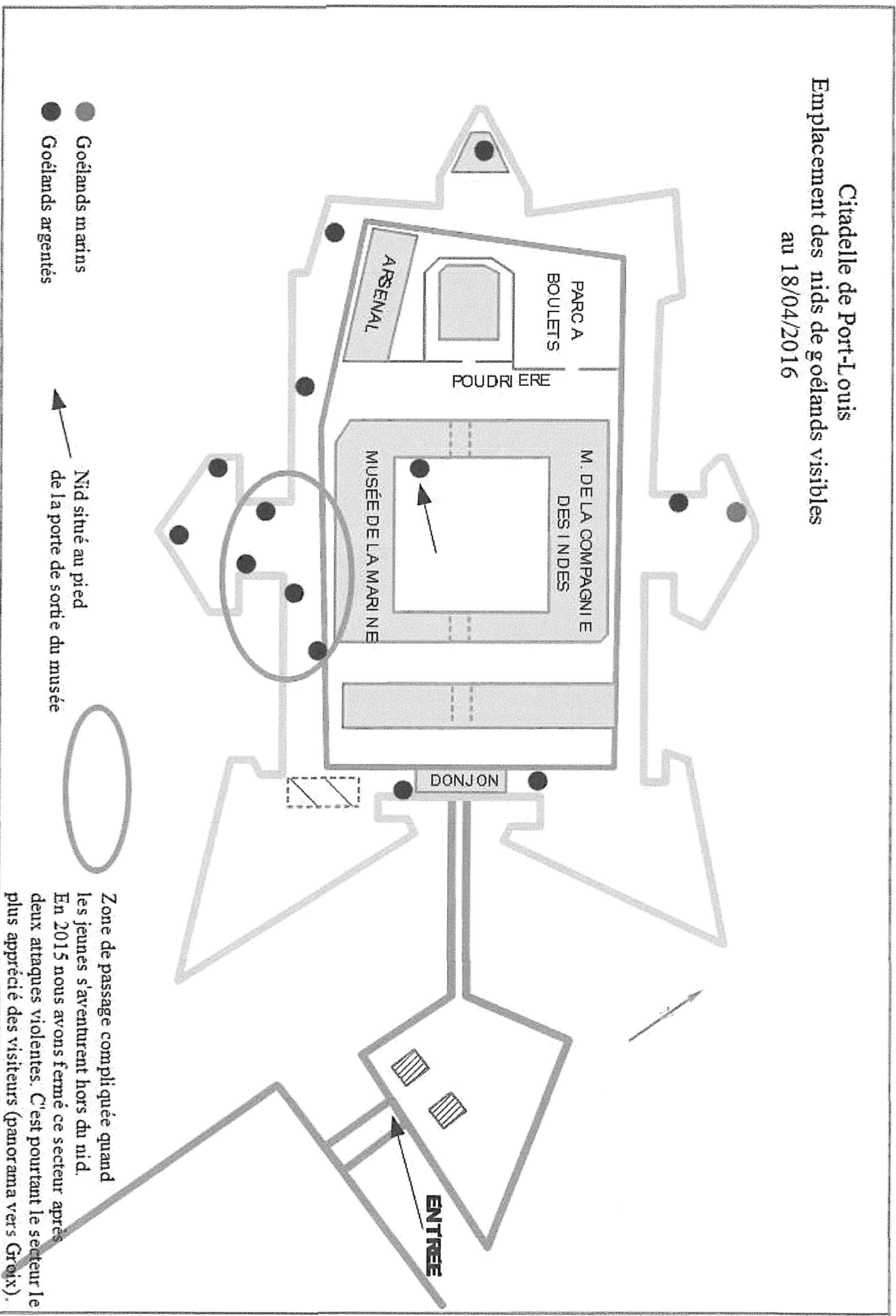
#### **Mesures préventives**

Plusieurs actions ont été mise en œuvre, soit en direction du public, soit en termes d'aménagement.

- information orale du public (ne pas nourrir, ne pas s'approcher des jeunes) au moment de l'achat du billet, et pose de panneaux informatifs aux point stratégiques
- pose de poubelles fermées
- pose de pics sur quelques souches de cheminées
- vigilance des agents de surveillance sur les dépôts de détrit

# Citadelle de Port-Louis

## Emplacement des nids de goélands visibles au 18/04/2016



- Goélands marins
- Goélands argentés

Nid situé au pied de la porte de sortie du musée

Zone de passage compliquée quand les jeunes s'aventurent hors du nid. En 2015 nous avons fermé ce secteur après deux attaques violentes. C'est pourtant le secteur le plus apprécié des visiteurs (panorama vers Groix).

## L'Art ?... Toute une Histoire !

Le dernier rendez-vous de notre cycle, consacré aux sculpteurs, sur le thème de l'homme debout, aura lieu vendredi 27 mai à 20h00, salle des fêtes de Locmalo.

Anne-Marie Chiron, conférencière en histoire de l'Art, vous fera découvrir ou redécouvrir Rodin.

## Chacun son tour



Comme prévu, 34 jeunes allemands viennent passer quelques jours à Port-Louis cet été. Pour accueillir ces 32 jeunes filles et ces 2 jeunes hommes nous recherchons des hébergements dans les familles du jeudi 25 août au dimanche 28 août. Si vous êtes intéressé, merci de contacter Jacques Le Pape au 0297824746.

## Au Théâtre Ensemble « Effet Bekkrell »



Un spectacle entre théâtre et cirque, intelligent, poétique et drôle. Sur le plateau quatre filles, fascinées par le physicien Henri Becquerel découvrir de la radioactivité et ce qu'il peut y avoir d'instable dans la matière et dans les relations. Réunis autour d'un fil, d'une corde, d'une bascule, les corps sont aux prises avec la physique fondamentale, entre voltige et acrobatie. Mercredi 13 mai au CDDB. Rendez-vous à la chapelle Saint-Pierre à 18h30 pour le covoiturage. Entrée 10€. Contact 02 97 82 19 67

## Larus Argentatus

Deux personnes de l'entreprise CETH, vont procéder au repérage des nids de nos amis, les goélands argentés, sur l'ensemble de la commune. Nous rappelons qu'il est formellement interdit de les nourrir.



## Enfin !

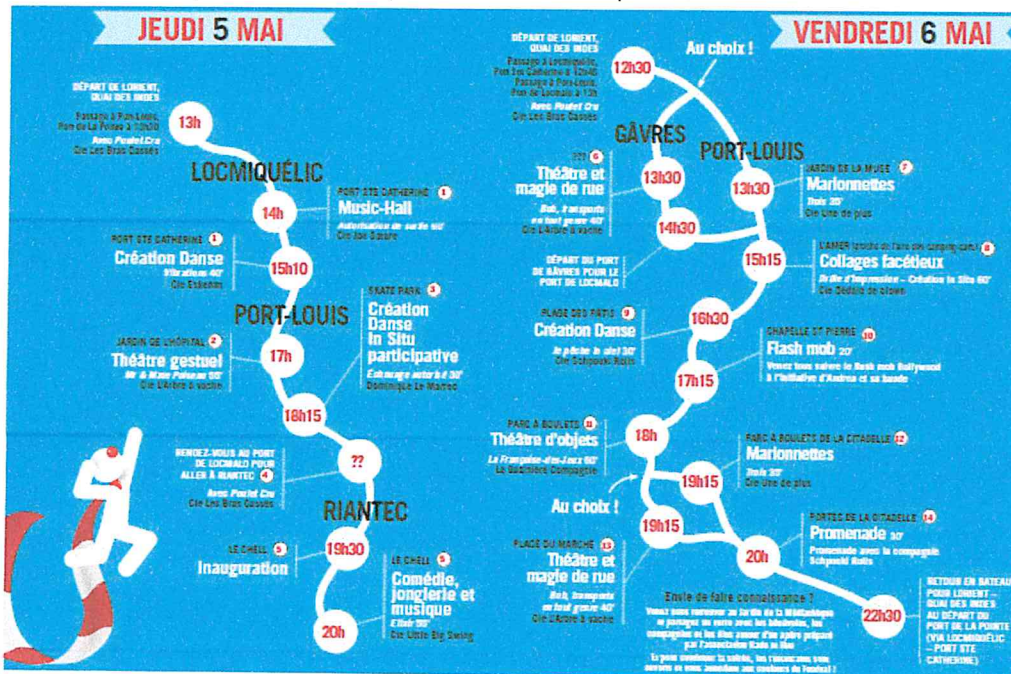
Après deux piratages successifs, il était temps de concevoir un nouveau site plus sécurisé, attractif, en cohérence avec l'image que nous voulons donner de notre cité. Son adresse reste inchangée : [www.ville-portlouis.fr](http://www.ville-portlouis.fr). Ce site est « responsive » et s'adapte donc totalement à la taille de l'écran : ordinateur, tablette, smartphone... Découvrez-le et faites nous remonter vos remarques par mail : [fauchoix.katia@gmail.com](mailto:fauchoix.katia@gmail.com). Tout n'est pas encore complètement actualisé et nous comptons sur votre compréhension.

## Festival Avis de Temps Fort, les arts de la rue Rive Gauche

Comme tous les ans, un Avis de Temps Fort est annoncé pour le week-end de l'Ascension, jeudi 5 et vendredi 6 mai prochains. Tous les moyens sont bons pour venir assister aux spectacles : en bateau, à vélo, à pied, en famille ou entre amis, vous serez ravis du déplacement.

Renseignements à l'Office de tourisme Lorient Bretagne Sud 02 97 84 78 00.

Les programmes sont disponibles chez les commerçants, à la mairie, à la médiathèque et téléchargeables sur le site [www.ville-portlouis.fr](http://www.ville-portlouis.fr)



## Le compteur Linky

ERDF, filiale d'EDF chargée de la gestion du réseau électrique basse et moyenne tension, a lancé en décembre 2015 le déploiement dans tous les foyers français du compteur électrique communiquant Linky. Pourquoi un tel changement ? Ce compteur « intelligent » permet d'éviter le passage d'un technicien pour relever les compteurs : la consommation sera mesurée en temps réel et transmise une fois par jour au fournisseur d'électricité, permettant une facturation plus précise que celle basée sur des estimations. L'avantage pour le distributeur est réel : grâce à ces matériels dits intelligents, le nombre d'interventions à domicile sera drastiquement réduit.

Cependant, certains s'inquiètent des possibles risques pour la santé liés aux ondes électromagnétiques



## « Des p'tits trous, des p'tits trous, toujours des p'tits trous... »

Une météo peu clémente a aggravé l'état de certaines de nos routes. Nous notons un nombre grandissant de nids de poule constatés par nos services. Dès le retour d'une météo plus favorable nous lancerons une campagne de comblement.

## Ah...Les poubelles !

Tout le monde souhaite une ville propre. Pour le bien-être de tous chacun doit y mettre du sien :

- Veillez à ce que la poubelle ne déborde pas. Tout sac tombé ne sera pas ramassé par Lorient Agglo et encore moins s'il a été éventré.
- Ne laissez pas votre poubelle sur le trottoir. Si vous travaillez ou vous absentez pour le week-end, voire quelques jours, arrangez-vous avec un voisin.

Deux points difficiles à gérer :

- Pendant les vacances, dès le samedi, les sacs poubelles des locations jonchent les trottoirs... rien de plus tentant pour les chats et les chiens !
- Certaines communes font payer les déchets au poids. De ce fait, des personnes de passage remplissent « nos poubelles ». Petit à petit, des solutions sont mises en place.



## Trottoirs, pas « crottoirs » !

Rien de plus sympathique que d'avoir un chien, fidèle compagnon. Qui dit « chien », dit contraintes :

- Mon chien, je le tiens en laisse pour éviter tout incident ou accident envers les citoyens ou avec un autre chien.

- Mon chien ne peut pas aller aux endroits qui lui sont interdits, par exemple à la plage du casino... il ne sait pas lire les panneaux : vous oui !

- Mon chien ne parle pas, il ne peut pas dire « j'ai envie d'aller aux toilettes » ! Le résultat fait que nos rues et nos espaces publics sont constellés d'excréments, un régal pour les mouches, les pieds, le nez, ... La solution ? Avoir toujours sur soi un gant, des sacs en plastique ainsi que du papier. Vous pouvez aussi vous procurer à la mairie des sacs papier prévus à cet effet. C'est gratuit !

Nous vous rappelons, qu'en cas de non-respect vous serez verbalisé d'une amende de 35€. Ces gestes citoyens font partie du respect de soi et des autres. Ils contribuent à la qualité de notre cadre de vie.

## C'est... Cadeau !

Nos commerçants ont fait des heureux. C'est autour de la galette que les gagnants de la tombola de Noël étaient attendus. Ils ont vivement remercié les 38 commerçants de l'union pour leur générosité et la qualité des lots dont un téléviseur, acheté par leurs soins, qui a ravi Madame Le CAM. Les gagnants absents lors de la remise, pourront retirer leur lot à La Civette.



## Le temps des « AG »

L'assemblée générale du CJA s'est déroulée samedi 9 janvier 2016. Celle de Son Ar Leuren s'est tenue le même jour et s'est terminée en musique comme il se doit. Petit retour en images...



## Pas drôle, l'oiseau !

Le goéland est un animal protégé, néanmoins source de nuisances. Si vous avez observé un surcroît d'agressivité, une surpopulation, ainsi que l'emplacement des nids, venez le signaler. Un cahier de doléances est ouvert au guichet unique de la mairie.

Une procédure ne pourra être mise en place que si nous recevons suffisamment de plaintes justifiant du préjudice et argumentons ainsi auprès de la préfecture. Une entreprise pourra alors intervenir en neutralisant les oeufs, sans les détruire.